

RAPPORT D'ACTIVITES 2004

Comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni 7 fois en 2004.

Rappel concernant les recours (pour mémoire)

- > Rappel : 2 recours : l'un contre la décision de renouvellement de la concession, l'autre contre le règlement d'exploitation.
- > Une séance convoquée par le président de la Commission de recours juridique du DETEC (département fédéral de l'énergie, des transports, de l'environnement et des communications) a eu lieu le 2.09.03 à l'AIG. L'ATCR y était représentée par Me Page assisté par M. Looten pour les aspects techniques.
- > Les déterminations finales ont été rendues le 31.10.03 par M^e PAGE et M. LOOTEN.
- > Nous sommes actuellement en attente de la décision du Président.
- > La décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du TF (de la part de l'ATCR comme de celle de l'AIG).

Adhésion des communes

Le comité directeur a entrepris de nombreux contacts avec les communes qui ne sont pas encore membres. Malheureusement aucune nouvelle commune n'a rejoint l'Association.

Cela peut s'expliquer pour différentes raisons :

- > L'ATCR n'a pas encore gagné suffisamment de visibilité et les communes ne voient pas l'intérêt d'une adhésion.
- > L'ATCR est perçue par certaines communes comme une association d'opposition à l'AIG, ce à quoi elles ne veulent pas adhérer.
- > Certaines communes craignent que l'ATCR ne devienne trop importante et prenne leur place dans les diverses commissions.

La commune de Sergy a annoncé sa démission de l'ATCR-AIG pour la fin de l'exercice 2005.

A fin 2004, l'ATCR compte donc toujours 21 communes représentant environ 87'600 habitants.

Rencontres avec l'AIG

En 2004, 2 séances ont eu lieu (4.02.04; 30.06.04) avec l'AIG. Celles-ci ont permis d'aborder différents thèmes :

- > les projets de développement de l'aéroport
- > les trajectoires des avions
- > l'aviation légère
- > les vols de nuit
- > le traitement des plaintes

Par ailleurs le comité directeur a interpellé l'AIG par écrit sur des sujets précis :

- > le suivi de l'étude d'impact liée au renouvellement de la concession, notamment en ce qui concerne les chiffres annoncés sur le nombre de mouvements et de passagers, le transfert modal pour les passagers et le personnel et les prévisions concernant le fret.
- > le largage des carburants.

Sur ces points, l'AIG nous a transmis des rapports complémentaires répondant à nos questions.

L'ATCR-AIG continue à être vigilante par rapport à tous les projets liés au développement de l'aéroport et examinera attentivement plusieurs rapports qui sont attendus cette année, notamment ceux liés aux vols nocturnes et à l'aviation légère.

Secrétariat technique

Urbaplan a assuré le secrétariat technique durant 2004 et son mandat a été renouvelé pour 2005.

Contacts avec d'autres associations

Le Comité directeur a mené campagne pour établir des contacts avec d'autres associations, notamment celles actives autour des aéroports de Zürich, Bâle et Lyon.

Nous avons été invités à participer aux Assemblées générales des associations de Bâle et Zürich, mais malheureusement aucun représentant de notre comité directeur n'a pu y participer.

Une rencontre avec des représentants du comité directeur de l'association de Bâle est agendée pour le 16 juin. Le but est de d'échanger sur les expériences de chacun et d'envisager des actions communes.

Les contacts avec Lyon n'ont pas été poursuivis car il s'agit plutôt d'une association de riverains que de collectivités publiques.

Des contacts sont également en cours avec le SVESAL (Schweizerische Vereinigung gegen die schädlichen Auswirkungen des Luftverkehrs – Association suisse contre les nuisances des avions) afin d'évaluer l'intérêt d'une adhésion.

Commission de l'économie (projet de loi sur l'AIG)

2 projets de loi visant à modifier le statut de l'aéroport sont pendants devant la Commission de l'Economie du Grand Conseil (un projet déposé par la gauche et un par la droite). La Commission n'a toujours pas présenté son rapport au Grand Conseil.

L'ATCR-AIG est intéressé à ce projet, car la modification de la loi sera l'occasion de changer le statut, la composition et le fonctionnement de la Commission consultative sur les nuisances. Celle-ci est en effet présidée par le Directeur de l'AIG et son fonctionnement est fixé dans la loi de 1994.

L'ATCR-AIG a écrit à la Commission de l'économie afin de demander à être auditionnée.

Commission mixte franco-suisse

Cette commission a été instituée par la Convention de 1956 et est co-présidée par la Direction générale de l'aviation civile et par l'Office fédéral de l'aviation civile.

La dernière séance s'est déroulée le 2003. Une séance était initialement prévue en mai 2004 à Genève, mais a été reportée à une date ultérieure, après le vote du 5 juin 2005 sur l'adhésion à l'espace Schengen, car cela aura des incidences sur l'organisation du secteur français de l'aéroport.

L'ATCR a écrit à l'OFAC pour demander l'ordre du jour et ainsi pouvoir éventuellement être auditionnée et pas seulement informée. L'OFAC a confirmé qu'elle nous tiendrait au courant, mais la date n'est pas encore confirmée par les autorités françaises.

Lors de la réunion du 30 octobre 2003, la constitution d'un groupe de travail sur l'aviation légère a été décidée. Sa mission est d'étudier et d'évaluer toutes les mesures susceptibles de réduire les nuisances provoquées par l'aviation légère et les hélicoptères. Il doit s'assurer des dispositions prises pour contrôler le respect des trajectoires et doit faire périodiquement rapport sur l'avancement des travaux à la Commission mixte franco-suisse.

Celui-ci s'est réuni une première fois le 18 décembre 2003 (séance constitutive). Le rapport final du groupe de travail a été présenté au groupe de travail "Aviation légère" en mars 2005.

Site internet

Le site internet de l'association est en service depuis le 7 octobre 2004.

Depuis le début de l'année, le site a été visité entre 150 et 250 fois par mois.

Rectangle d'or

Lors de l'AG du 24 novembre, il avait été demandé au comité directeur de suivre l'avancement du projet du Rectangle d'Or, celui-ci pouvant avoir des incidences en termes d'augmentation des vols ou délocalisation de l'aviation légère.

De nouvelles études ont été lancées en début d'année. Les résultats sont attendus avant l'été. L'ATCR continue de suivre de près le dossier.

Plan directeur AIG

L'AIG élabore un nouveau plan directeur 2006-2015. L'ATCR a demandé à l'AIG d'être informée des résultats de cette étude.

Perspectives 2005-2006

En attendant les décisions sur les recours, le comité directeur entend orienter son activité sur les axes suivants :

- > poursuivre et développer les contacts avec les associations similaires afin d'échanger sur les expériences et, si possible, définir des actions communes (par exemple, concernant les vols nocturnes)
- > mieux faire connaître l'association par la publication d'articles présentant l'ATCR dans les journaux communaux. L'association pourrait ainsi jouer un rôle de relais entre les habitants et l'AIG, via son site internet.